

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE FRESSIES

NOMBRE DE MEMBRES :

- en exercice : 12
- qui ont pris part à la délibération : 10
- dont Procurations : 2

Date de la convocation : 18/09/2023

N°51/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 22 septembre, à dix-neuf heures, la commune de FRESSIES, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Danièle CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Marie-Danièle, HORNAIN Edith, BOUCHÉ Marc, BOURGEOIS Pascal, CHASTAIN Sandy, DELAIN Cédric, DUHAMEL Séverine, JACQUEMIN Martine,

*Procurations : BOUGENIERE Karine donne procuration à HORNAIN Edith
LESCAN Boris donne procuration à DUHAMEL Séverine*

Absents excusés : MASSELOT Raynald, LECLERCQ Alexia

Madame Edith HORNAIN est désignée secrétaire de séance

OBJET : REMBOURSEMENT D'AVOIR AISMT

Madame le Maire, à l'unanimité, est autorisée à encaisser le chèque correspondant à la ristourne accordée par l'AISMT de CAMBRAI aux adhérents à jour de cotisations d'un montant de 69.25 € et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Edith HORNAIN

Marie-Danièle CHEVALIER

Acte rendu exécutoire après transmission en

Sous-Préfecture le 29 septembre 2023

et à la publication sur le site Internet communal en date du 29 septembre 2023